

N° 8004³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 20 juin 2020
portant 1° dérogation temporaire à certaines dispositions
en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise
lié au Covid-19 ; 2° modification du Code du travail**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES SALARIES

**DEPECHE DU DIRECTEUR ET DE LA PRESIDENTE
DE LA CHAMBRE DES SALARIES AU MINISTRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

(10.5.2022)

Monsieur le Ministre,

Par lettre en date du 22 avril 2022, vous avez demandé l'avis de la Chambre des salariés (CSL) relatif au projet de loi sous objet.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que ce projet n'appelle pas de commentaire de la part de notre chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

Le Directeur,
Sylvain HOFFMANN

La Présidente,
Nora BACK

